**Compte-rendu du conseil municipal du**

**Mercredi 11 octobre 2017**

**LAIRE**

1. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26.07.2017**

I

N

F

O

S

M

A

I

R

I

E

Adopté à l’unanimité.

1. **Marché de travaux « Création d’un accès voiture devant la mairie »**

Un projet d’aménagement du carrefour qui dessert les rues des Crêts et du Grand Bois a été établi par le Cabinet DELPLANQUE. Cette opération incluait également la sécurisation et l’accès à la mairie pour les personnes à mobilité réduite. Pour des impératifs de délai, la création d’un accès voiture doit être réalisé avant la fin de l’année, ceci afin de satisfaire aux prescriptions de notre agenda d’accessibilité. Une nouvelle proposition a donc été établie par le cabinet DELPLANQUE pour « individualiser » cette opération. 6 entreprises ont été consultées, 5 ont présenté une offre. Conformément au dossier de consultation des entreprises, trois d’entre elles seront sollicitées pour des informations complémentaires. L’offre la moins disante sera retenue.

Unanimité.

1. **SYDED : subvention salle socio-culturelle**

Depuis le 01.01.2017, un fonds de transition énergétique est mis à la disposition des collectivités éligibles par le SYDED. Ce fonds est destiné à soutenir des projets d’investissement contribuant à l’effort de transition énergétique et financé par des recettes issues de la Taxe sur la Consommation Finale d’Electricité (TCFE). Certaines opérations réalisées dans le cadre de l’aménagement de la salle socio-culturelle seraient susceptibles d’être éligibles (isolation, fenêtres double vitrage …). Mr le Maire demande au Conseil l’autorisation d’établir une demande de subvention au titre de celui-ci. Unanimité.

1. **Assiette et destination des coupes pour l’exercice 2018-2019**

Pour l’année 2018-2019, les coupes seront situées :

* Parcelle 1, pour un volume de 219 m3 (futaie affouagère)
* Parcelle 21 pour un volume de 522 m3 (futaie affouagère)

Des coupes d’éclaircissement sont également prévues dans les parcelles 8 et 11. Le Conseil estime que si les houppiers des parcelles 1 et 21 sont suffisants pour satisfaire la demande des affouagistes, les coupes d’éclaircie seront reportées les années suivantes.

Unanimité.

1. **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d’eau potable 2016 – Syndicat Intercommunal d’alimentation en eau potable de CHAMPAGNEY**

Le Maire donne la lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l’eau potable pour l’année 2016. Celui-ci a été validé le 22.07.2017 par le syndicat. Considérant que la qualité du service et le prix de l’eau potable sont satisfaisants, le Conseil, à l’unanimité, approuve ce rapport.

1. **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d’assainissement - Communauté de Communes de la Vallée du Rupt (CCVR)**

Les eaux usées de la commune de LAIRE sont traitées dans la station d’épuration de DUNG, d’une capacité de 2 367 équivalent/habitant. La conformité des bilans aux objectifs de rejet est de 100%. 21,3 Tonnes de matière sèche ont été produites pour un volume traité de 218 447m3, soit environ 597 m3/jour.

1. **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d’élimination des déchets 2016 – CCVR**

Il a été élaboré par la CCVR, EPCI encore en charge de cette compétence en 2016. 31 115 usagers ont fréquenté la déchetterie. Les coûts d’exploitation de celle-ci se sont élevés à 124 613,25€. Quelques données : 942,76 Tonnes d’ordures Ménagères pour un coût de 120 450€ de collecte et de 125 171€ de traitement.

La CCVR a perçu un soutien financier de 5 423€ de différents éco-organismes (éco DDS, éco-mobilier, …). Les recettes de valorisation ont été de 16 453€.

1. **Fonds de Solidarité Logement (FSL) et Fonds d’Aide aux Accédants à la propreté en Difficulté (FAAD)**

Le FSL permet le financement des aides individuelles aux ménages (accès, maintien dans le logement, impayés d’énergies et/ou d’eau). Le FAAD est quand à lui destiné à soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier. Ces 2 dispositifs sont les outils du Plan Départemental d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) placé sous l’autorité de l’Etat et du Département. Ces fonds sont financés par les communes, la CAF, la MSA, … Le département sollicite la commune pour participer à ces fonds à hauteur de 0,61€/habitant pour le FSL et de 0,30€ pour le FAAD.

Après délibération, le Conseil émet un avis défavorable à la contribution à ces fonds.

**9) Infos et questions diverses**

* Le directeur de l’école de COISEVAUX a transmis aux Maires du SIVU des 5 communes d’HERICOURT un document à compléter pour un retour à la semaine de 4 jours. Un Conseil syndical devra avoir lieu avant le 22 décembre pour débattre de cette question. Mr le Maire précise que, concernant la commune, cette question sera examinée en commission. Le Conseil est tributaire de la décision du syndicat du Pôle des Écoles Liées.
* La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h au monument, comme à l’accoutumée.
* Le mardi 7 novembre 2017 à 20h, la population est invitée à participer à la remise du relevé des actes de l’état-civil effectué par le Centre d’Entraide de Généalogie de Franche-Comté.